

Conseil Municipal du 5 juillet – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1 – Délibération d'attribution de marché : Création d'une terrasse à la Salle Polyvalente - lot 6 ;

Informations du Maire

Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Bernard FORGET – Georges PAUCHARD – Jean-Bernard TUETÉY.

Excusés ayant donné procuration :

Dominique HOCQUET procuration à Martial BEUGNET

Nathalie SCHOUmacher procuration à Olivier GROSJEAN

Mireille MENAND procuration à Bernard FORGET

Excusé : Jean SURDEL

Absents :

Stéphane KIRCHE

Séverine GOMES

Françoise REMONDIÈRE

Secrétaire de séance : Bernard FORGET

POINT N° 1

Objet : Délibération d'attribution de marché : Création d'une terrasse à la Salle Polyvalente - lot 6

Le lot n° 6 « Composite sur plots et lambourdes » ayant été infructueux lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 19 juin 2018, une nouvelle consultation a été lancée.

L'avis d'appel à la concurrence fixait la date de remise des offres au 4 juillet 2018.

La CAO s'étant réunie le 4 juillet, elle a constaté que ce lot est une nouvelle fois infructueux malgré le fait qu'une seule entreprise ait retiré le dossier de consultation sur la plateforme E-BOURGOGNE.

Considérant que l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics autorise le recours à un marché public négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalable dans le cas où la passation de marché public répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédures formalisée et pour lequel aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits pour autant que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées.

Il est alors proposé :

- **De déclarer** infructueux le lot n° 6 « Composite sur plots et lambourdes » ;
- **D'autoriser** la SEM VAL DE BOURGOGNE à entrer en contact avec l'entreprise qui avait retiré le dossier de consultation ;
- **D'autoriser** la SEM VAL DE BOURGOGNE à demander une remise de prix auprès de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Déclare** le Lot n° 6 : « Composite sur plots et lambourdes infructueux » ;
- **Autorise** la SEM VAL DE BOURGOGNE à entrer en contact avec l'entreprise qui avait retiré le dossier de consultation ;
- **Habilite** la SEM VAL DE BOURGOGNE à demander une remise de prix par voie électronique ou postale.
- **Autorise** le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.

Accord à l'unanimité.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Jeudi 6 septembre 2018 à 19 heures en Mairie**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Signature pour accord des membres présents.